

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Ventôse.

(Ere vulgaire.)

Mardi 23 Février 1796.

Continuation des préparatifs de guerre dans toute l'Espagne, où l'on équipe des vaisseaux de tous les rangs. — Ordre donné par le roi de Prusse pour faire fortifier les frontières de ses nouvelles possessions en Pologne. — Ravages des chouans dans le département du Calvados. — Nomination du général Bonaparte à la place de général en chef de l'armée d'Italie. — Rapport et résolution sur l'établissement de la banque. — Résolution sur la suppression des agences et commissions administratives,

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

E S P A G N E.

De Carthagene, le 15 janvier.

Depuis la conclusion de la paix avec la France, les préparatifs de guerre se continuent avec plus d'activité que jamais dans toute la monarchie espagnole. Ici comme au Ferrol, à Cadix & à la Corogne, plusieurs vaisseaux de tout rang viennent d'être mis en commission. Ces mesures de précaution sont, dit-on, la suite du mécontentement que l'Angleterre a manifesté sur notre paix particulière avec la France, & sur le traité de commerce qui vient d'être signé entre notre cour & les Etats-Unis de l'Amérique.

Le cabinet britannique, sans cesse éveillé sur ses intérêts particuliers, & qui a fait servir à ses projets ambitieux les agitations qu'il a soldées dans toute l'Europe, commence à ne plus dissimuler qu'il regarde sa politique comme séparée de celle des états du continent de l'Europe, comme sa situation géographique. C'est en conséquence de ce principe, que dans le tems même où notre alliance la plus intime avec lui, il avoit formé quelques établissemens dans la partie de la Californie qui appartient à l'Espagne, sans même lui avoir fait part de cette

occupation. Aujourd'hui que l'harmonie est beaucoup moins parfaite entre l'Angleterre & l'Espagne, on assure que l'escadre de trois vaisseaux de ligne, de deux frégates & de quelques transports, qui vient de mettre à la voile de Cadix, sous le commandement de l'amiral Alava, est destinée pour la mer du Sud, & est chargée de faire retirer les établissemens anglais formés sur la côte de la Californie. Cette rentrée dans une partie de nos possessions peut amener d'autres événemens en Europe; & c'est contre ces événemens possibles qu'il est sans doute prudent de se mettre en mesure.

Suivant les dernières lettres reçues de l'Estramadure, la princesse du Brésil ne se trouvera pas à l'entrevue projetée à Badajoz, attendu qu'elle a fait une fausse couche qui l'a retenu à Lisbonne. Au surplus, le voyage de la cour, quoiqu'il coûte des sommes immenses & qu'on ait pris de grandes précautions pour le rendre commode & facile, éprouve d'assez grandes contrariétés, par la difficulté de trouver par-tout, sur la route, le nombre infini de chevaux & de voitures qu'exige la quantité de personnes qui suivent la cour.

P R U S S E M É R I D I O N A L E.

Du premier février.

On commence à fortifier nos frontières, & on annonce qu'on va y élever trois forteresses pour donner le tems de se reconnoître, dans le cas où des circonstances non prévues porteroient nos voisins à rompre la bonne intelligence qui règne entre eux & nous.

Ces précautions semblent indiquer que notre cour n'est pas imperturbablement décidée dans son système général de politique; aussi est-elle fort incertaine de l'attitude qu'elle va prendre pendant la campagne prochaine. Se contentera-t-elle de rester spectatrice des grands événemens qui se préparent? ou y prendra-t-elle une part active? Ces questions sont certainement importantes à résoudre; & comme les conseils n'ont jamais été aussi fréquens qu'ils le sont

à la cour de Berlin, on suppose que ces questions y sont discutées, & que ce cabinet est occupé de grands projets.

Les publicistes allemands font des dissertations très-savantes sur l'intérêt de la Prusse à ne pas souffrir que la constitution de l'empire germanique éprouve la moindre altération, & en concluent que si la cour de Berlin ne concourt pas avec la maison d'Autriche à prévenir, par tous les moyens possibles, tous les morcellemens projetés, la puissance prussienne éprouvera elle-même des pertes dans la partie de son territoire, dont elle a confié la garde provisoire aux troupes de la république française. Ils ajoutent qu'il n'est pas de la dignité du successeur de Frédéric II d'abandonner la famille de sa sœur au dénuement auquel l'a réduite l'invasion des Pays-Bas par les Français. Enfin, ils ne négligent rien pour rappeler Frédéric-Guillaume dans la coalition anglo-germanico-russe.

D'un autre côté le publicisme expérimental, qui connoît l'ambition autrichienne, ne cesse de répéter que toutes les puissances qui auront aidé la maison d'Autriche à obtenir une prépondérance majeure & unique en Allemagne finiront par devenir les victimes de leur propre ouvrage.

Si les monumens de l'histoire n'étoient pas si souvent perdus pour les hommes & pour les peuples, on se rappelleroit que pendant que la France a suivi le système conçu par le cardinal de Richelieu, de se rendre la patronne des états de l'Empire, la maison d'Autriche fut contenue dans de justes bornes, & que c'est depuis l'abandon de ce système en 1756, que cette maison a vu accroître rapidement sa puissance & sa force, & qu'elle est parvenue à rallier à sa cour, dans la guerre actuelle, non seulement les troupes de tout l'Empire, mais encore les trésors de l'Angleterre, & qu'elle érige ainsi un colosse de puissance dont il est très-important à la Prusse d'empêcher la croissance jusques à l'âge où il ne seroit plus possible d'éviter alors le joug.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

Extrait d'une lettre de Caen, du 24 pluviôse.

Une troupe de chouans, dont le nombre n'est pas constant, les uns disent qu'ils sont huit cents, d'autres assurent qu'ils sont cinq mille, a paru tout-à-coup dans la forêt de Conches.

Ces chouans ont fait, dit-on, des recrues à dix à douze lieues de Conches; ils se sont portés dans différens endroits, & ont demandé les noms des hommes qui avoient trempé leurs mains dans le sang pendant la révolution. Huit ou dix de ces gens leur ont été désignés, à ce qu'il paroît, & ces messieurs se sont crus autorisés à les exterminer: non contents d'enfreindre les loix de la république, ils ont soulevé le peuple dans les villages; ils ont mis à contribution les caisses publiques, où pourtant ils n'ont trouvé, fort heureusement, que des assignats barrés; ils ont abattu les arbres de la liberté dans la vieille & nouvelle Lire, à Labaire & au Mesnil; ils ont fait crier de gré ou de force *vive le roi*; ils se sont présentés chez divers cultivateurs, & feignant d'être justes, ils ont payé en numéraire, mais au prix qu'ils ont résolu, les denrées qu'ils ont consommées.

Quelques jours après ces premières incursions, ils ont

fait une pointe de six à sept lieues; ils se sont portés sur Saint-André.

Les chouans viennent encore de faire de nouvelles incursions: après avoir dévalisé comme de coutume les acquéreurs de biens d'émigrés, ils ont coupé les cheveux à tous les fonctionnaires publics qu'ils ont pu prendre.

Une horde de chouans, composée d'environ cent hommes de cavalerie & d'environ deux cents hommes d'infanterie, s'est portée à Fontaine-sur-Passy; ils se sont rendus chez Chouard, président de l'administration municipale, & de là chez le nommé Fausser, commissaire du pouvoir exécutif. Ils ont fait contribuer le premier, lui ont fait prêter le serment de fidélité à la royauté; ils ont conduit le commissaire du directoire exécutif près d'une croix presque attenante à l'arbre de la liberté; là ils l'ont fait mettre à genoux, lui ont fait abattre l'arbre de la liberté, & après lui avoir fait promettre de quitter le canton & de n'exercer aucune place dans la république, il l'ont renvoyé. Ils ont, à Lire, pillé la caisse du receveur.

Le général Dugat a pris les mesures nécessaires pour forcer les cultivateurs à approvisionner cette ville. Tout est dans ce pays sous le régime militaire. L'administration du Calvados vient d'annoncer à ses concitoyens que le général Hoche avoit assuré les moyens de réduire bientôt les rebelles qui ravagent ces contrées. Cependant les chouans font toujours désertir les campagnes; une foule de citoyens se retirent à Caen pour se soustraire au brigandage & à l'assassinat: mais on se plaint que tous gardent le silence sur les repaires des chouans, tant est grande la frayeur qu'ils leur ont inspirée.

De Paris, le 3 ventôse.

Le représentant Merlin, de Thionville, devoit accompagner Aubert Dubayet à Constantinople; mais il a définitivement refusé cette mission.

Le général Buonaparte, qui commandoit à Paris, part avec son état-major pour l'armée d'Italie, dont il doit prendre, dit-on, le commandement.

On assure que le général Scherer, qui étoit à la tête de cette armée, vient remplacer à Paris le général Buonaparte.

Le citoyen Adet, ministre de la république à Philadelphie, vient d'être rappelé. On dit que le gouvernement y envoie, comme ambassadeur extraordinaire, le citoyen Fontane, extrêmement connu à Bordeaux sous le régime révolutionnaire.

On assure que le bureau central de police va être renouvelé; le directoire paroît avoir été très-mécontent de quelques-unes des opérations de cette administration.

On assure aussi qu'on doit supprimer très-incessamment les nombreux abonnemens dont certains journaux étoient gratifiés. Il paroît qu'en remarquant leur acharnement à poursuivre quelques administrateurs, entr'autres le ministre de l'intérieur, le directoire a trouvé que s'il étoit inutile de payer ceux qui écrivent pour le gouvernement, il l'est au moins aussi de payer ceux qui écrivent contre.

Dans ce moment où la législature va s'occuper de la liberté de la presse, il n'est pas hors de propos de rappeler ce mot ancien d'un homme d'esprit: *En France on laisse en repos ceux qui mettent le feu, et l'on persécute ceux qui sonnent le tocsin.*

On dit q
dernieremen
contre ce
dangereux,
& de calom
amis de la
sage du Jor
journée du
la révolutio
blein, qu
l'orateur s'e
quence qui
ces pages d
rencontré c
tenir mon i
verriez qu'

On ajoute
cemité secr
sur le messa
inutilement
paix les plu
à fait cette
utile pour r
tion le coura
forts, que
rennement f
de la guerre
dit qu'il in
publicité fer
en les dénon
rieux, par
est alors q
au nom de la
NIV ne le fi
revers de la
viendrait
rot à l'unio
rennement q
& paternels
Malgré la
nroit plus
directoire ce

Un de no
doyen des
faire conn
vons trouvé
cece de cett
en recevoir
le lui en fair
Nous croy
dans notre j
liste de faire
constances
se, ses rel
l'éret subur
mece & de s
quelquefois l
elle import
consaction po
ent intéress
gouvernans d
que paru fa

On dit qu'un membre du conseil des cinq-cents a fait dernièrement une sortie vigoureuse contre les jacobins, contre ce système, tous les jours plus impudent que dangereux, d'avilissement de la représentation nationale & de calomnies contre les meilleurs & les plus anciens amis de la liberté. On assure qu'après avoir lu un passage du *Journal des Hommes Libres*, où l'on dit que la journée du 9 thermidor est la plus exécutable journée de la révolution, que Robespierre étoit le seul vrai républicain, qu'Isnard et Lanjuinais sont des conspirateurs, l'orateur s'est écrié avec un de ces mouvemens de éloquence qui lui est propre : « Oui, si, en venant de lire ces pages dégoûtantes de mensonges & de sang, j'avois rencontré ces misérables folliculaires, je n'aurois pu contenir mon indignation, ni arrêter mes mains, & vous ne verriez qu'un meurtrier à votre tribune ».

On ajoute que la motion a été faite aussi, dans le comité secret, de demander au directoire des explications sur le message où il apprend au corps législatif qu'il a fait inutilement aux puissances étrangères les propositions de paix les plus justes & les plus modérées. Le membre qui a fait cette motion prétendoit que rien ne seroit plus utile pour relever l'esprit public, pour inspirer à la nation le courage des plus grands sacrifices & des plus grands efforts, que la manifestation des vues pacifiques du gouvernement français & la conviction intime de la nécessité de la guerre; c'est dans de pareilles circonstances, a-t-il dit, qu'il importe de révéler des négociations dont la publicité fera & la honte & la ruine de nos ennemis, en les dénonçant à l'Europe & à l'humanité comme des traîtres, partisans forcés de la guerre & de ses ravages; c'est alors que nous ferions à la France entière un appel au nom de la liberté, avec plus de succès encore que Louis XIV. ne le fit au nom de l'honneur, au milieu des longs revers de la fin de son règne. C'est alors que la guerre deviendroit doublement nationale, & que rien ne résisteroit à l'union indissoluble d'un grand peuple & d'un gouvernement qui l'auroit mis dans le secret de ses inutiles & paternels efforts pour son bonheur.

Malgré la force de ces motifs le conseil a jugé qu'il y auroit plus d'inconvénient que d'avantage à demander au directoire cette publicité.

Un de nos abonnés, que nous avons lieu de croire citoyen des Etats Unis d'Amérique, nous a envoyé, sans faire connaître, plusieurs gazettes américaines, où nous avons trouvé quelques articles relatifs au traité de commerce de cette république avec l'Angleterre. Nous le prions de nous recevoir nos remerciemens & de nous mettre à portée de lui en faire de nouveaux.

Nous croyons répondre à ses intentions, en traduisant dans notre journal des articles qu'il a cru sans doute utile de faire connoître en France. Quoique, dans les circonstances critiques où se trouve la république française, ses relations de commerce ne puissent avoir qu'un intérêt subordonné aux grands intérêts de son indépendance & de sa liberté, il est bon cependant d'en occuper quelquefois le public; il n'est pas inutile de connoître quelle importance nos amis d'Amérique ont mise à une transaction politique, où nous sommes plus essentiellement intéressés qu'eux, & à laquelle cependant & nos gouvernans d'alors & nos politiques d'aujourd'hui ont à peine paru faire quelque attention.

Extrait d'une gazette américaine, intitulée: INDEPENDENT CHRONICLE, 24 décembre 1795.

On a affirmé dans un de nos papiers qu'on n'avoit fait en France aucune mention de notre traité de commerce avec l'Angleterre; c'est une erreur. Dans le rapport de la convention française qui a précédé le décret qui concerne le pays de Liege & la Belgique, il est question de ce traité. Quoique la convention ait dédaigné de faire aucune représentation à notre ministre sur notre ingratitude, sans doute parce qu'elle a regardé comme au dessous d'elle une réclamation de ce genre, il n'en est pas moins évident que les Français n'oublieront point notre conduite, à en juger par l'esprit du rapport dont nous venons de parler. Comme ils ont éprouvé jusqu'à présent que leurs communications avec notre gouvernement étoient traitées avec peu d'égards, il faut s'attendre à voir quelque décret de la convention, qui use de représailles sur notre commerce, de manière à nous faire repentir d'avoir repoussé les propositions d'un traité avec la France, tandis que nous nous sommes empressés d'en conclure un avec ses ennemis.

Les français à l'égard des Etats-Unis se meuvent lentement; mais attendons-nous à les voir finir par quelque mesure décisive. Fauchet, (successeur de Genet auprès des Etats-Unis) a été insulté sur notre territoire, & a été exposé à quelque danger en retournant dans son pays, parce que Newport, où il résidoit, étoit bloqué par une escadre anglaise; tandis que le ministre d'Angleterre, à son retour en Europe, a été muni d'une commission du président pour lui donner toute sûreté dans son voyage. Quelqu'un peut-il supposer que le gouvernement français restera insensible à une partialité si marquée; qu'il verra sans humeur le parti si ouvertement décidé que les Etats-Unis ont pris en faveur de l'Angleterre. Non sans doute. Cette conduite ne peut manquer d'exciter un juste ressentiment, dont peut être nous ne tarderons pas à sentir les effets.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAudeau.

Séance du 3 ventôse.

Camus fait un rapport sur un message du directoire, en date du 22 pluviôse, qui demandoit l'autorisation de louer à une compagnie financière, qui propose de former une banque, la maison nationale dite de la mairie.

Nos voisins, dit Camus, nous offrent de nombreux exemples de semblables établissemens. Les Etats-Unis leur doivent leur prospérité; Londres, Amsterdam, leur crédit. Leur succès est lié à leur liberté; ils fleurissent: s'ils ont la liberté dans leurs dispositions, la contrainte les fait languir. Comme le commerce, ils ne demandent qu'appui & protection. Protégés & non dominés par le gouvernement, ils peuvent lui être de la plus grande utilité: aussi est-ce avec une vive satisfaction que le corps législatif doit voir une banque se former à Paris. Le directoire propose de lui faciliter les moyens d'établissement, & la commission des dépenses d'autoriser le gouvernement à traiter avec l'association dont il s'agit pour la cession de la maison de la mairie. Le considérant qui précède ce projet, faisant mention de la loi qui

autorise les associations financières, éleve de vives réclamations.

Bentabole se présente à la tribune : ce n'est ici, dit-il, qu'une tournure adroite imaginée pour nous faire adopter un projet de banque, dont l'utilité ne m'est pas démontrée.

S'il n'est question que de la location d'une maison à des particuliers, il n'y a pas besoin de loi, le gouvernement peut traiter.

S'il est question d'élever une banque pour le compte de la nation... (Non, non, s'écrient une foule de voix). Ceci mérite une sérieuse discussion. Des particuliers peuvent élever une banque; si leurs billets réussissent, tant mieux. Mais le gouvernement ne peut en établir une sans l'aveu du corps législatif... Une vive agitation se répand dans le conseil... Bentabole insiste; Deville, Boudin, Lefranc réclament pour la liberté des opinions.

Je répète, dit Bentabole, qu'en veut arracher au corps législatif une approbation tacite. Abordons plutôt la question franchement. On a cité nos voisins; mais lorsqu'ils ont établi des banques, avoient-ils un papier national? Rétablissons le crédit du nôtre, & n'achètons pas de le ruiner en lui substituant un papier de banque.

Camus répond que l'intention de la commission n'est point de surprendre le conseil, mais qu'une loi est nécessaire pour autoriser le gouvernement à disposer d'un édifice national.

Lefranc réplique, en appuyant l'observation de Bentabole, que l'affaire est purement du ressort de la régie des domaines nationaux.

Quant au considérant qui précède le projet, & dans lequel il est question de la banque, Lefranc en demande aussi la suspension. Il faut nous dire la vérité, s'écrie-t-il; on veut nous faire approuver un établissement dont il faut au moins discuter les dangers ou l'utilité. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai les yeux ouverts; on est enfin parvenu à son but; on n'a laissé discréditer le papier-monnaie que pour forcer la main au corps législatif & le contraindre à remettre la fortune publique entre les mains de quelques banquiers.

S'il est besoin d'une loi, dit Villetar, pour la cession d'une maison, il n'est pas besoin du considérant: j'en demande la suppression.

Il faut bien, répond Camus, déduire des motifs d'urgence. Allégués, répondent Villetar, Perrin & Lefranc, des motifs d'utilité publique, & n'engagez pas le corps législatif à approuver une entreprise sans la connaître.

Fermond soutient que le message du directoire, le rapport de la commission, le considérant du projet, le projet lui-même, sont entièrement conformes à la loi du 2 nivôse; qui autorise, qui provoque même les associations financières & qui les invite à seconder, par leurs spéculations & par leurs fonds, les opérations du gouvernement.

Le projet ne fait que rappeler cette loi, dit Fermond. Veut-on traiter la question au fond, j'y consens; il ne sera pas difficile de démontrer la nécessité de l'établissement proposé.

On demande à grands cris à aller aux voix; le projet de Camus est à l'instant adopté à une forte majorité.

Camus fait ensuite adopter le projet suivant :

Art. 1^{er}. Toutes les agences & commissions administratives, sous quelque dénomination que ce soit, sont supprimées à l'époque du premier germinal prochain.

II. Jusqu'au 1^{er} germinal, les employés, sous quelque titre que ce soit, jouiront de leur traitement & continueront leurs travaux.

III. Le directoire présentera dans la décade ses vues sur les réunions aux divers ministères que l'utilité publique indiquera; la commission des dépenses en fera son rapport au conseil.

Perrin fait décréter par article additionnel que les agents supprimés rendront compte de leur gestion.

Bayes fait une motion d'ordre sur les moyens de relever le crédit des assignats. Voici l'analyse de son raisonnement principal & de son projet.

Il existe pour 6 ou 7 milliards (valeur de 1790) de biens nationaux à vendre; il réduit volontairement ces biens nationaux à 1 milliard; il laisse le reste à la disposition du gouvernement pour soutenir la guerre autant qu'il sera nécessaire.

Un milliard de biens nationaux, destiné au remboursement de 40 milliards d'assignats, doit relever le crédit de ces derniers & les remettre avec le numéraire dans le rapport de 40 à 1.

Les produits de l'emprunt forcé, réduisant la masse des assignats à 20 milliards, doivent mettre l'assignat avec le numéraire dans le rapport de 20 pour 1.

Bayes conclut de-là le raisonnement que la malveillance seule ou une terreur exagérée & mal entendue peuvent désormais concourir au discrédit public.

Il demande une prompte publication des états des domaines nationaux à vendre.

Cet état publié, on fixeroit le rapport d'une certaine quantité de ces biens avec les assignats existants.

— La levée de la suspension des ventes opéreroit ensuite la rentrée & la disparition des assignats.

Ce projet, vivement applaudi, est renvoyé à la commission des finances qui demain devoit faire en comité secret un rapport sur cet objet.

Dubois-Craucé fait décréter que les moyens de rétablir le crédit des assignats seront constamment à l'ordre du jour dans le sein du conseil.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution prise par celui des cinq cents, relativement à la cession de la maison de la Mairie à la nouvelle banque.

Bourse du 3 ventôse.

Amsterdam... 23 57 esp.	Louis... 8500-500-400-500
Hambourg... 62,000-60,000	200-150-100-8000-7900
186 esp.	850-800-850.
Madrid... 12 liv.	Ecus... 8750-400-300-200
Cadix... idem.	100-8000-7500.
Gènes... 30,000-93 esp.	Ling. d'arg... 46-47 esp.
Liverne... 97 1/2 esp.	Inscriptions... 180.
Bâle... 2 esp.	
Savon de Marseille, 290.	

NC

QUA

Ordre donn... hommes. jeunes g... à éclater... raire dan

Le bur... ques est... Le pri... pour 3 m... souscrire... Le pri... pour un... pour 3 m... Toute l

Quoiqu'i... conversation... ministre se... juste & h... ont con... conditions... ranique... qu'on se r... qu'en co... passer de... transports... visionneme... aralerie... On igno... de qu'il y... Clairfayt... tent d'être... général va... hin... L'armée